



Métropole Aix - Marseille



CDC - Banque des territoires et
SOLIHA Provence



Territoires & Autonomie (filiale de
la Poste)

POUR QUI ?

- Toutes personnes de + de 74 ans

PRE REQUIS

- Ne pas dépasser le plafond PLS (29 435.00 € pour une personne seule)
- Accepter de vendre son logement en viager

ENJEUX

- Leur apporter un confort financier
- Maintenir les personnes à leur domicile
- Veiller au bon maintien de leur logement
- Les accompagner dans le quotidien de leur vie

MODALITÉS

- Acquisition du logement en viager
- Versement d'un bouquet et d'une rente
- Accompagnement si besoin de travaux liés à leur confort de vie par ViagéVie
- Accompagnement social par notre partenaire Vivre à domicile

MISE EN OEUVRE

- Rencontre de chaque personne ou couple en demande à leur domicile
- Expertise du logement
- Calcul de la proposition de viager



Sandrine DUJARDIN
Directrice Générale
06.83.84.08.09
s.dujardin@solihaprovence.fr



Olivier GRAS
Directeur des Opérations
06.22.99.88.84
o.gras@solihaprovence.fr
viagevie@solihaprovence.fr
www.viagevie.fr